

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 OCTOBRE 2017 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BONNEFOY Robert - BERTHET Annie – DEMOLY Fabienne – CRETIN Claire – GENRE Annie – DESPREZ Alain – BOUTERAON Elisabeth - BOURLAND Frédéric – GALLOIS Delphine – BENOIT-GUYOD Sébastien – LACROIX Jean-Sébastien – GRENIER Sandrine – CLERC Nicolas – PROST Marcel – GANGNERY Véronique – CHARDON Laurent – VAZ TEIXEIRA Christophe

Absents: CAILLAT Marie-Carmen (pouvoir à DEMOLY Fabienne) –CHAVIN-GAZALIER Fabien (pouvoir à LACROIX Jean-Sébastien) –BOURQUI Gilles (pouvoir à BENOIT-GUYOD Sébastien) –JEANNEROD Françoise (pouvoir à CRETIN Claire)

Secrétaire de séance : Véronique GANGNERY

Le 26 octobre 2017, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 5 octobre 2017**
- 3 – Accord cadre à bons de commande pour l'évacuation par ambulance des blessés sur les pistes de ski des domaines alpin et nordique de la commune des Rousses (Station des Rousses Haut-Jura)**
- 4 – Travaux de mise en sécurité du bâtiment Omnibus : signature des marchés**
- 5 – Mise à disposition de la salle des Gentianes – Omnibus à la société Jura Sport et Forme et tarif de location**
- 6 – Promesse de vente d'une parcelle de terrain lieudit « Roche Cachet » avec M. Hervé DURAFOURG**
- 7 – Convention de servitude de passage avec le Département du Jura pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire**
- 8 – Suppression de régies de recette pour :**
 - le transport de personnes
 - la gérance du débit de boisson du chalet du lac
- 9 – Convention Club de Lecture et d'Ecriture avec l'association Coup de Pouce**
- 10 – Rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**
- 11– Liste des marchés signés par M. le Maire**
- 12 – Questions et informations diverses**

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Véronique GANGNERY secrétaire de séance

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 5 octobre 2017

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 octobre 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 5 octobre 2017 sans qu'aucune remarque ne soit formulée.

3 – Accord cadre à bons de commande pour l'évacuation par ambulance des blessés sur les pistes de ski des domaines alpin et nordique de la commune des Rousses (Station des Rousses Haut-Jura)

M. le Maire informe le conseil que le marché à bons de commande liant la commune des Rousses avec l'entreprise « ambulances des 4 villages » est arrivé à échéance le 30 avril 2017.

Une consultation a été effectuée le 6 octobre 2017 auprès de 6 prestataires, sur le site Internet de la Commune et sur le portail Marches-Publics.info pour un marché à bons de commande établi pour les 4 saisons hivernales de 2017 à 2021, avec un montant minimum de 1 500 € HT et maximum de 20 000 € HT.

La date limite de réception des offres était fixée au mardi 24 octobre 2017 à 12 h 00.

Une seule entreprise a remis une offre : la SAS Ambulances et Taxis des 4 villages.

Cette offre est très fragile pour des raisons juridiques, financières et réglementaires et M. le Maire propose d'attendre d'avoir des informations complémentaires pour signer un marché.

La société ayant été condamnée par la CA de Besançon en janvier 2017 pour travail dissimulé, M. le Maire a demandé d'apporter des éléments de preuve lui permettant de concourir à un marché public.

L'association des ambulanciers du Haut Jura a alerté la commune sur cette condamnation.

Jean-Sébastien LACROIX propose que cette prestation fasse l'objet d'un groupement de commandes avec les 4 communes. Le cahier des charges n'a jamais posé de problème, il est surpris qu'aujourd'hui il ne convienne pas.

Annie BERTHET pense que si aujourd'hui nous n'avons pas d'autres candidats, il vaut peut-être mieux réviser le cahier des charges. M. le Maire indique que d'autres ambulanciers pensent au contraire qu'il est trop restrictif.

Jean-Sébastien LACROIX indique que la SAEM SOGESTAR est satisfaite de la prestation des ambulances des 4 villages.

Christophe MATHEZ indique que certaines clauses du cahier des charges ne sont pas respectées. Par exemple, il n'y a jamais 2 ambulances bloquées au pied des pistes.

Jean-Sébastien LACROIX indique qu'il n'y a jamais eu de problème ou un manque des secours sur les pistes.

Nicolas CLERC rappelle que le siège de l'entreprise est sur la Commune des Rousses, c'est comme si elle respectait le cahier des charges. Christophe MATHEZ répond que cela ne correspond pas aux règles des marchés publics, ça ressemble plus à « un arrangement entre amis ».

M. le Maire rappelle qu'il faudra, quoi qu'il en soit, avoir un prestataire, mais il reste vigilant face à la fragilité du dossier et propose d'attendre un peu avant de prendre la décision de signer ou pas le marché, donc de surseoir à la décision en attendant d'obtenir les éléments.

Jean-Sébastien LACROIX demande pourquoi cette compétence ne serait pas transférée à la communauté de communes de la station des Rousses. M. le Maire répond qu'elle fait partie des pouvoirs de police du maire et qu'elle n'est pas transférable. Il précise qu'il ne serait pas choqué qu'il y ait plusieurs sociétés d'ambulance qui travaillent sur la station.

4 – Travaux de mise en sécurité du bâtiment Omnibus – signature des marchés

Dans le cadre des travaux de mise en sécurité de l'Omnibus, un avis d'appel public à concurrence a été publié le 11 septembre 2017 pour des travaux comprenant 4 lots :

- lot 1 : Electricité et SSI
- lot 2 : Plâtrerie Peinture
- lot 3 : Menuiseries Intérieures

- lot 4 : 4 Menuiseries extérieures

La date limite de réception des offres était fixée au 11 octobre 2017 à 12h.

Le lot 2 est infructueux, aucune entreprise n'ayant remis une offre.

Le lot 4 est déclaré non conforme car l'entreprise n'a pas répondu au cahier des charges.

Une entreprise a répondu au lot 1 et une entreprise a répondu au lot 3.

Ces travaux ne concernent que la partie communale et pas la partie cinéma.

M. le Maire présente le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, le BET LAZZAROTTO de Saint-Claude.

Lot	entreprise	observations
lot 1 : électricité et SSI	SCEB	offre dépassant l'estimation
lot 2 : plâtrerie peinture	aucune offre	aucune offre
lot 3 : menuiseries intérieures	PAGET	offre pouvant être acceptée
lot 4 : menuiseries extérieures	PAGET	Offre non conforme

Pour le lot 1 l'offre est plus élevée par rapport à l'estimation. Christophe MATHEZ propose de relancer un marché.

M. le Maire précise qu'il ne remet pas en cause la qualité de l'entreprise, mais le montant qui n'entre pas dans l'enveloppe financière prévisionnelle.

Une demande de subvention DETR a été acceptée.

M. le Maire propose d'accepter l'offre de l'entreprise PAGET pour le lot 3. Pour le lot 4, l'offre de cette même entreprise n'est pas conforme, donc on lance une nouvelle consultation pour cet unique lot.

M. le Maire propose de retenir l'entreprise SCEB pour le lot 1 avec un montant de 132 778.72 € et le lot 3 avec PAGET pour un montant de 37 289.59 € HT.

Une nouvelle consultation aura lieu pour les lots 2 et 4

Christophe MATHEZ rappelle qu'il y aura une période de fermeture de la salle de l'Omnibus d'environ 15 jours. Tout ce qui est réservé ne sera pas annulé.

Depuis décembre 2016, la commune travaille avec le cabinet LAZZAROTTO et les travaux auraient dû être terminés avant fin 2017, mais ce ne sera pas le cas. Il ne faut donc pas tarder.

Robert BONNEFOY ajoute que la problématique de ce bâtiment est très compliquée car il est composé de plusieurs entités notamment pour le cinéma qui a des investissements à faire.

M. le Maire ajoute que ces différentes entités sont sous le même toit et sont solidaires. Si une entité ne fait pas les travaux de mise en sécurité, tout le bâtiment est fermé. M. le Maire rappelle que c'est à l'exploitant du cinéma de se mettre en conformité.

Delphine GALLOIS demande si la commune devra à nouveau faire des travaux si l'affectation des locaux change et regrette toutes ces normes trop contraignantes.

Claire CRETIN demande si la commune peut prendre à sa charge une partie du montant des travaux du cinéma. M. le Maire répond qu'il est compliqué de prendre en charge les travaux de mise en sécurité d'un ERP dont l'exploitation est privée. Annie BERTHET souligne qu'on ne doit pas perdre notre cinéma. Marcel PROST pense que si l'exploitant ne peut pas payer, il faudra que la commune prenne à sa charge une partie de la dépense car on ne peut pas fermer le cinéma.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les marchés :

lot 1 : SCEB pour un montant de 132 778.72 € HT

lot 3 : PAGET pour un montant de 37 289.59 € HT

5 – Mise à disposition de la salle des Gentianes – Omnibus à la société Jura Sport et Forme et tarif de location

M. le Maire fait part de la demande de M. Valentin LAMBERT, exploitant du Centre Sportif, pour la mise à disposition de la salle des Gentianes à l'Omnibus :

« Voilà 4 ans que nous dynamisons le Centre Sportif qui attire une clientèle grandissante (90-100 passages/jour), ce qui en fait l'établissement phare d'animations sportives et de loisirs indoor.

Cette forte croissance d'activité n'est pas sans répercussion.

Aujourd'hui, nous manquons cruellement de place, aussi bien sur plateau musculation/cardio que dans notre salle de cours collectifs de fitness. L'engouement est tel que nous sommes obligés de refuser des personnes en salle, chose impensable sur du long terme. Nous sommes donc à la recherche de solutions à court terme.

A défaut de pouvoir pousser les murs nous sollicitons la commune et votre soutien pour la pérennisation de l'activité indoor du Centre Sportif et de l'intérêt que vous y portez.

Pour ce faire nous aimerions louer la grande salle de l'omnibus uniquement les lundis de 18h à 20h30 durant les prochains mois (en fonction des disponibilités bien évidemment).

Cette salle est idéale pour pratiquer sereinement et dans les meilleures conditions nos cours fitness du lundi soir (STEP et RENFORCEMENT) avec une capacité d'accueil qui répondra parfaitement aux attentes des habitants désireux de vouloir pratiquer ces activités »

M. le Maire rappelle qu'une demande identique avait été faite en 2012 au tarif de 50 € et propose le même tarif. Le centre sportif doit assurer le nettoyage et en cas de manifestation locale ou action communale la salle n'est pas mise à disposition.

Alain DEPRESZ demande si le matériel est laissé sur place. M. le Maire répond qu'il est ramené au centre sportif. Alain DESPREZ propose de l'ajouter dans la convention.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la location de la salle des gentianes au Centre sportif les lundis soirs de 18 h 00 à 20 h 30, sous réserve que la salle soit disponible au tarif de 50 € la séance. Le centre sportif devra nettoyer la salle et les sanitaires après chaque séance.

6 – Promesse de vente d'une parcelle de terrain lieudit « Roche Cachet » avec M. Hervé DURAFORG

M. le Maire explique que M. Hervé DURAFORG promet et s'engage à céder à la Commune des Rousses la parcelle désignée ci-dessous :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
D	222	Roche Cachet	17a30ca

Moyennant la somme de 1.00 le m², soit 1 730 €.

Les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Commune.

Alain DESPREZ demande quel est le zonage de ce terrain au Plan Local d'Urbanisme. Christophe MATHEZ répond qu'elle se situe en zone A (agricole), elle est boisée, mais ce n'est pas un boisement de qualité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition de la parcelle D 222 à M. Hervé DURAFORG au prix de 1 € le m².

M. le Maire demande au conseil de proposer que l'acte soit signé en l'étude de Me OUDET ELIEN. Sandrine GRENIER ne participe pas au vote pour le choix du notaire Me OUDET ELIEN. Le conseil municipal décide de retenir l'office notarial de Morez, Me Emmanuelle OUDET-ELIEN pour la rédaction de l'acte par 22 voix.

7 – Convention de servitude de passage avec le Département du Jura pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire

Le Département est propriétaire d'un Réseau d'Initiative Privé pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire. Aujourd'hui, ce réseau est présent sur la commune des Rousses. Afin de mettre à jour la servitude, le Département du Jura propose une convention pour signature.

Cette convention de servitude de passage a une durée de 99 ans et s'exerce à titre gratuit.

Christophe MATHEZ rappelle que le réseau de la fibre optique est déjà aux Rousses. La CCSR doit s'emparer du dossier et le financement est le suivant : 50 % Etat/Région et 50 % CCSR/département du branchement.

M. le Maire précise qu'en communauté de communes, on commence par la Combe du lac pour de la montée en débit.

Jean-Sébastien LACROIX indique que la SOGESTAR souhaite installer aux remontées mécaniques les forfaits en main libre mais il faut attendre l'installation de la fibre.

Christophe MATHEZ ajoute qu'à chaque réalisation de travaux de réseaux, la commune anticipe en passant les fourreaux destinés à la fibre.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de servitude de passage pour le déploiement de la fibre optique avec le département du Jura au nom de la commune.

8 – Suppression de régies de recette pour :

- le transport de personnes

M. le Maire rappelle que par délibération du 23 octobre 2008, le conseil municipal a créé une régie de recettes pour la mise en place du transport de personnes avec le minibus impliquant l'inscription au registre des transports publics routiers de personnes et sa gestion par un employé communal.

Ce service ayant disparu, il convient de supprimer cette régie de recette.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la suppression de la régie de recette pour le transport de personnes.

- la gérance du débit de boisson du chalet du lac

Par délibération du 22 août 2008, le conseil municipal a décidé la création d'une régie de recettes pour la gérance du débit de boisson du chalet du lac afin de ne pas perdre la licence IV. En effet, si ce débit de boisson n'avait pas été exploité de manière effective durant une semaine avant le 18 septembre 2008, la licence IV aurait été perdue. Un employé communal, titulaire d'une régie de recette, a donc exploité l'établissement durant une semaine.

Cette activité a disparu et le chalet du lac a fait l'objet d'une reconstruction et d'un nouveau mode de gestion, il convient ainsi de supprimer cette régie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la suppression de la régie de recette pour la gérance du débit de boisson du chalet du lac.

9 – Conventions Club Lecture et d'écriture avec l'association Coup de Pouce

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place des clubs Coup de pouce « CLE » et « CLEM » de l'association Coup de Pouce (Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école) depuis l'année scolaire 2014-2015. Pour l'année scolaire 2016-2017, le dispositif « CLE » uniquement a été reconduit.

Les enfants ciblés sont des enfants qui ont un risque d'échec scolaire : ce sont ceux qui ne reçoivent pas à la maison le soutien nécessaire pour l'apprentissage de la lecture.

Le club lecture écriture et le club lecture, écriture mathématiques accueillent respectivement des enfants de CP et CE1, (5 enfants par club pour toute l'année scolaire)

Le dispositif a deux coûts différents :

- La municipalité pour les animateurs et le matériel.
- L'association coup de pouce pour la formation et le suivi des clubs.

M. le Maire propose au conseil municipal de reconduire le dispositif « CLE » pour l'année scolaire 2017/2018.

Fabienne DEMOLY indique que pour l'année scolaire 2017/2018, 6 enfants de niveau CP/CE1 sont inscrits pour novembre décembre et 5 élèves à partir de janvier.

M. le Maire propose de reconduire ce dispositif en lecture écriture sachant que l'expérience des années précédentes est positive.

Véronique GANGNERY demande quel est le coût de ce dispositif. Fabienne DEMOLY répond qu'il s'est élevé à 3358 € en 2016/2017.

Le conseil municipal décide par 21 voix pour et 2 abstentions (Alain DESPREZ et Elisabeth BOUTERAON) la mise en place du Club coup de pouce pour l'année scolaire 2017/2018.

10 – Rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le rapport annuel d'activités 2016 a été transmis par courriel aux conseillers municipaux.

Jean-Sébastien LACROIX, Président du Syndicat des Eaux, présente les points principaux du rapport 2016 du service de l'eau potable :

Nombre d'abonnés : 4614 (unités de logements 6899)
 Volumes produits : 798 212 m³
 Volumes importés (achat d'eau) : 2 245 m³
 Volumes exportés (vente d'eau en gros) : 84 793 m³
 Volumes mis en distribution : 715 663 m³ (- 2.81 % par rapport à 2015)
 Volumes facturés : 479 456 m³ (- 7.84 % de moins qu'en 2015)
 Volume moyen par abonné : 103 m³/an

Evolution du tarif de l'eau potable :

Part exploitant :

- part fixe 52.62 € HT/an soit – 1.2 % par rapport à 2015
- Part proportionnelle 0 à 100 m³ 0.5163 € HT/an soit – 1.2 % par rapport à 2015
- Part au-delà de 100 m³ 0.7943 € HT/an soit – 1.2 % par rapport à 2015

Part collectivité :

- Idem 2015 : pas d'augmentation des tarifs de l'eau

La redevance ressource de l'Agence de l'Eau est passée à 6.18 € au lieu de 1.40 € en 2015
 Le prix au m³ pour une facture de 120 m³ est de 2.54 € TTC, soit une stabilité par rapport à 2015.

Les recettes de la collectivité pour 2016 sont de 707 682 €. Des travaux d'adduction d'eau, renforcement, détournement de réseaux divers ont été réalisés en 2016 pour un montant de 988 000 € TTC environ.

Conformité des prélèvements sur les eaux au titre du contrôle sanitaire : 100 % de conformité
 Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0.83 % avec un linéaire total de canalisations de 218.790 km

Performances du réseau :

Rendement de distribution 76 %

Indice linéaire des volumes non comptés : 2.92

Indice linéaire de perte en réseau (m³/km/jour) : 2.41

Les volumes perdus représentent 191 304 m³ en 2016 soit une augmentation de 17 % par rapport à 2015.

Alain DESPREZ remarque que les volumes exportés n'augmentent plus. Jean-Sébastien LACROIX répond que la ville de Morez a raccordé le secteur du Puits jusqu'à présent desservi par le SIE du plateau des Rousses. La nouvelle convention limite le volume à 18 m³/jour alors que la ville de Morez n'en avait plus besoin, pour garantir une eau potable aux abonnés du hameau de Trélarce.

Le Président rappelle qu'il est important que les communes transmettent leurs demandes d'urbanisme précocement afin de budgéter les travaux à réaliser si nécessaire.

M. le Maire indique que pour les travaux d'optimisation de la station de traitement du lac, il est prévu de construire un silo attenant au bâtiment. Le SIE a donc besoin d'un peu de terrain communal sur la partie Est pour finaliser son projet.

Alain DESPREZ rappelle que dans le contexte géologique local, le réseau hydrographique de surface est pauvre et il est sujet aux étiages avec des débits d'étiage sévères. Il rappelle tout l'intérêt de protéger cette unique ressource en eau. La maîtrise des volumes exploités est importante. Il relève que si la démographie est très active sur le territoire, le nombre d'abonnés est compensé par la diminution du volume par abonné et la réduction des fuites sur réseau. La maîtrise des volumes à – 800 000 m³ est loin du million de m³ autorisé : ces résultats sont plutôt encourageants.

Jean-Sébastien LACROIX indique que le lac des Rousses fait l'objet d'une surveillance et de nombreuses études et suivis. Ainsi, SUEZ a installé dans l'été une sirène sur l'arrivée d'eau brute. Elle analyse l'eau en direct et le délégataire obtient des données en direct sur la qualité de l'eau, avec un suivi des températures, des pollutions...

Le réseau est à 76% de rendement et on ne pourra pas aller au-delà de 80%. Ce sont de très bons résultats et le SIE ne touche plus de subvention de la part du conseil départemental pour cette raison.

Alain DESPREZ trouverait intéressant d'avoir une prospective à moyen terme sur la consommation d'eau par rapport à l'évolution démographique sur l'ensemble du périmètre du Syndicat. Quel sera le volume consommé supplémentaire dans 15 ans par exemple ? Jean-Sébastien LACROIX indique que dans les travaux du SCOT il est possible de trouver cette évolution démographique qui pourra être ramenée en consommation d'eau.

Alain DESPREZ indique que 800 000 m³ représentent la moitié de ce que le lac reçoit en pluie, (90ha x 1800mm) en faisant abstraction de ce qui coule sur les côtés et de l'évaporation. Cette évaporation a été mesurée du 11 au 31 juillet 2015 dans le rapport franco-suisse Triform. Elle était de 2.5 à 3 fois supérieure à ce qu'on pompe dans le lac pour l'alimentation en eau potable

M. le Maire pense qu'il faut rechercher d'autres ressources que le lac des Rousses, même si la consommation d'eau n'est pas proportionnelle à la démographie grâce à l'éducation et les nouvelles technologies.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

11 – Liste des marchés signés par M. le Maire

Les conseillers municipaux ont été destinataires de la liste des marchés signés par M. le Maire dans le cadre de la délégation de compétence attribuée en début de mandat et n'émettent aucune remarque.

12 – Questions et informations diverses

- Renouvellement du bail commercial avec Mme Amélie GERARD, fleuriste Au Lys Martagon. M. le Maire informe le conseil que le montant du loyer qui est actuellement de 7 033 €/an, peut-être révisé. Un autre commerce s'apprête à changer de main : Un autre Regard avec des problèmes d'infiltration d'eau. Ce local doit faire l'objet de travaux onéreux d'étanchéité de la terrasse.

- Véronique GANGNERY indique qu'il a été permis cette année aux gens de récupérer les fleurs avant qu'elles ne soient jetées. Toutes les aromatiques et les vivaces ont été récupérées.

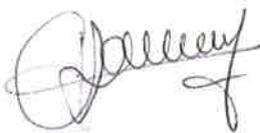
- Jean-Sébastien LACROIX indique que des plantes ont été dérobées au bord du lac des Rousses.

- Christophe MATHEZ informe le conseil de l'achèvement des travaux de voirie de la route des Rousses en bas. A partir du ralentisseur jusqu'au STOP, la chaussée n'a pas été faite car le réseau d'assainissement n'est pas en séparatif et il devra être repris prochainement.
- Quartier les Crêtets : actuellement il n'y a plus que 9 parcelles libres. Trois ventes ont été signées et 14 permis de construire ont été délivrés.
- Alain DESPREZ informe le conseil municipal que l'entreprise DI LENA a fait des sondages vers le tremplin pour trouver la source de l'Omnibus. Ces sondages n'ont pas permis de trouver la source identifiée par le sourcier qui la situait à 2 à 3 m de profondeur. Mais en raison de la sécheresse actuelle, est ce que la source n'est pas tarie ? M. le Maire répond que c'est plausible car la fontaine ne coulait pas toujours dans l'année. La commune a payé la facture de 3000 €. Les trous de sondage ont été rebouchés. Delphine GALLOIS trouve dommage que ces travaux n'aient pas été faits pendant une période pluvieuse.
- Nicolas CLERC informe le conseil municipal que le comité des fêtes organise le samedi 18 novembre un souper dansant à la salle des fêtes de la Doye. Christophe MATHEZ précise que les services techniques de la commune ont posé des rangements pour la vaisselle.
- M. le Maire reçoit une délégation des élus suisses des Diablerets dans le cadre des JOJ et ne pourra pas être présent à ce repas.
- Les militaires de la convention de parrainage reviennent de l'opération Sentinelle et une délégation vient à la cérémonie du 11 novembre à 11h. M. le Maire rappelle que le centenaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale aura lieu le **11/11/2018** et invite le conseil municipal à réfléchir dès maintenant au contenu de cette commémoration.

Prochain conseil municipal : jeudi 30 novembre 2017 à 18h30

Séance levée à 20h32
La Secrétaire de séance,

Véronique GANGNERY



Le Maire,




Bernard MAMET